



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 18 avril 2017

38. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2750 en date du 11 avril 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 38 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 18 avril 2017 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2750

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau des commissaires)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 11 avril 2017

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 1311.75 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2016-2017

A 34-2750

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
21-mars	Bureau des commissaires	16)b)i	18)a	Repas de travail - Commissaires - 5 personnes	43,31 \$
29-mars	Bureau des commissaires	16)b)i	18)a	Conseil des commissaires - Jeunes commissaires d'un jour - Collations pour 50 personnes (jeunes, commissaires et adm) - Soupers pour 50 personnes (jeunes, commissaires et adm)	1 268,44 \$
					1 311,75 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1